

Systeme de corde à lancer avec fronde industrielle

«Dispositif d'assurance rapide pour couvreurs»

L'essentiel en bref

Les dommages causés aux toits par les tempêtes requièrent une intervention simple et rapide du couvreur pour limiter d'éventuels dégâts supplémentaires.

Une inspection ou une réparation directe des petits dommages suppose qu'un à deux couvreurs puissent accéder à un toit sans installations importantes.

Dangers sur les toits

Trois dangers doivent être impérativement pris en compte en cas de travaux sur les toits.

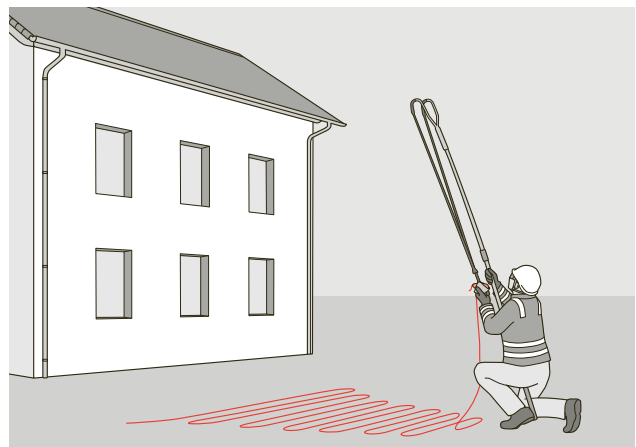
- Chute de hauteur à travers la toiture
- Chute de hauteur depuis le toit
- Chute d'une échelle

Mesures

- Le couvreur doit être en mesure de s'assurer en temps utile de telle manière qu'une chute de hauteur depuis le toit ou à travers la toiture soit arrêtée, même en l'absence de dispositifs d'ancrage permanents sur le toit (crochets de toits EN 517-B ou, mieux encore, points d'ancrage EN 795).

Les systèmes de cordes à lancer, par exemple, permettent de satisfaire à cette exigence.

15 minutes pour une vie! Il n'en faut pas plus pour installer un système de corde permettant d'accéder à un toit incliné en toute sécurité.



1 Utilisation de la fronde industrielle.

Systèmes de cordes à lancer

Garantie d'utilisation réussie

- Le dispositif rapide s'installe aisément en 15 minutes sur n'importe quel toit (= temps entre l'arrivée et le premier accès au toit en toute sécurité).
- Le dispositif d'assurance rapide ne gêne pas la personne assurée. L'antichute mobile peut suivre librement.
- Le système de corde à lancer couvre une grande surface de toit. Cette surface peut être agrandie grâce à une deuxième corde ou un ancrage intermédiaire.
- Le même dispositif d'assurance permet d'accéder aux deux versants d'un toit à deux pentes.
- Les éléments du dispositif d'assurance rapide peuvent aussi s'utiliser autrement dans le cadre du travail quotidien. Ils sont résistants, simples à utiliser et répondent entièrement aux normes industrielles courantes.

Matériel nécessaire

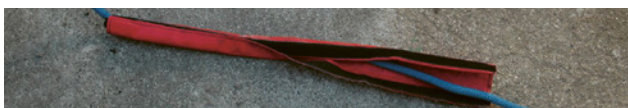
- Fronde industrielle
- Harnais antichute EN 361
- Casque avec jugulaire
- Antichute mobile (par ex. Petzl ASAP) avec longe à absorbeur d'énergie (EN 353-2)
- Env. 60 m de cordelette à lancer avec sac à lancer
- Env. 60 m de corde semi-statique EN 1891 (év. avec sac à corde)
- Sangle d'ancrage (EN 795 B)
- 2 à 3 mousquetons en acier (Triple Lock, EN 362)
- Chaussures adaptées avec semelles antidérapantes

Méthode

- Attacher la cordelette à lancer à la corde d'assurage.



- Placer la cordelette à lancer dans un sac à corde ou la déployer avec soin (par ex. en boucles en S de 3 m).
- Projeter le sac à lancer avec la cordelette à lancer par-dessus le faite du toit (un utilisateur inexpérimenté peut projeter un sac à lancer à une distance de 60 m et à une hauteur d'env. 25 m).
- La cordelette à lancer permet de tirer la corde par-dessus le toit.
- Les arrêts de neige n'ont causé aucun problème lors des essais!
- Selon la configuration de la zone de gouttière et du faite, une protection de corde à bande velcro peut être mise en place.



- La corde doit être ancrée à des points stables des deux côtés du toit.
- En cas d'ancrage sur des véhicules, il faut veiller à ce que ceux-ci soient verrouillés et que la clé de contact soit en possession de la personne qui monte sur le toit.



Avantages de cette solution

- L'ascension des échelles et des toits est sécurisée dès le premier pas.
- L'antichute mobile ne doit être ni débloqué, ni tiré à la main. Il suit librement lors de la montée et de la descente, mais se bloque en cas de mouvements brusques (par ex. en cas de dérapage).



2 Équipement possible d'après la liste ci-contre.



3 Le risque de chute de hauteur à travers ou depuis le toit existe aussi en cas d'inspection: un assurage dans les règles de l'art est indispensable en toute circonstance!

Point de passage au faite

1. Au point faitier, on fera une boucle avec un nœud de huit. Celle-ci servira d'assurage intermédiaire lors de l'opération de transfert de l'antichute mobile et de sécurité contre le «dépassement du faite» (la plupart des antichutes mobiles ne fonctionnent que dans un sens).
2. Assurage à la boucle avec nœud de huit
3. Transfert de l'antichute mobile de 180°
4. Test de fonctionnement de l'antichute mobile

Normes et prescriptions applicables

OTConst (ordonnance sur les travaux de construction) Art. 3, 11, 12, 23, 29, 41, 44-46

OPA (ordonnance sur la prévention des accidents) Art. 5, 8, 17



Infos complémentaires

www.antichute.ch
www.suva.ch/toit
www.suva.ch/epiantichute

Feuillet «La sécurité en s'encordant»,
www.suva.ch/44002.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment,
tél. 021 310 80 40, genie.civil@suva.ch